

Le Lanfonnet et la Roche Murraz



Une randonnée proposée par gazet

Moins parcouru que son prestigieux voisin (la Tournette), le sommet du Lanfonnet offre cependant une alternative agréable et moins exigeante, avec un dénivelé moindre. La vue sur le lac d'Annecy est sensationnelle.



Randonnée n°127141

Durée :	2h45	Difficulté :	Moyenne
Distance :	5.55km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	492m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	498m	Régions :	Alpes, Aravis et Bornes
Point haut :	1746m	Commune :	Talloires (74290)
Point bas :	1344m		

Description

En voiture d'Annecy : rejoindre du col de la Forclaz, puis direction Montmin et, 500m avant Montmin, prendre sur la gauche la direction du Bois. Deux possibilités de parking :

- à l'extrémité de la route goudronnée (compter 200m de dénivelé supplémentaires)

- en continuant par la piste carrossable, au chalet de l'Aulp (prononcez Lô)
Le tracé en aller/retour de la carte part du chalet de l'Aulp (D).

Passer devant le chalet de l'Aulp et prendre le chemin qui s'enfonce dans le bois (GR® du tour du lac d'Annecy). Il va descendre puis rejoindre à flanc le chalet des Crottes.

(1) Continuer sur le GR® direction Nord-Est. Atteindre le col des Nantets.

(2) S'orienter franchement à gauche pour passer à proximité du chalet des Nantets. La pente va alors s'accroître pour monter au Pas de l'Aulp (ou de Lancrenaz).

(3) Après avoir franchi ce petit passage un peu escarpé, on débouche sur l'alpage de l'Aulp Riant. Délaisser le GR® à droite, pour prendre à gauche, une sente qui longe un muret en pierres sèches et qui ensuite serpente en montant entre les pins du lapiaz sommital et Roche Murraz.

Être prudent à l'approche du sommet, le versant Ouest est constitué d'une falaise abrupte.

La retour se fait en sens inverse par le même itinéraire.

Informations pratiques

Buvette et restauration au chalets des Nantets.

A proximité

Faire une halte à l'ermitage de Saint Germain de Talloires.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-lanfonnet-et-la-roche-murraz/>

Points de passages

D/A - Chalet de l'Aulp

N 45.831853° / E 6.26378° - alt. 1430m - km 0

1 chalet des Crottes

N 45.836667° / E 6.265153° - alt. 1369m - km 0.72

2 Col des Nantets

N 45.840539° / E 6.268372° - alt. 1429m - km 1.25

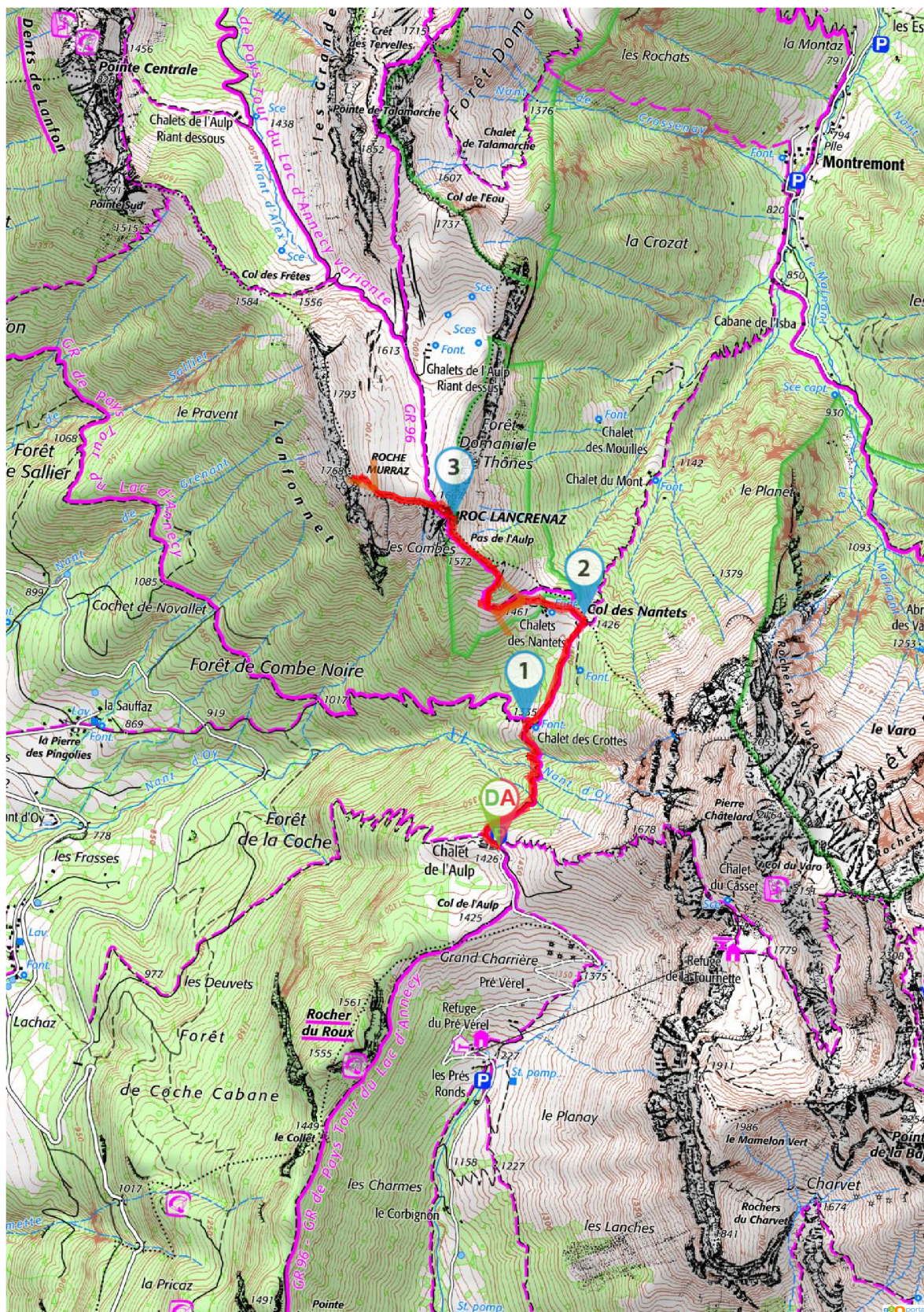
3 Pas de l'Aulp

N 45.844365° / E 6.261355° - alt. 1606m - km 2.25

D/A

N 45.831917° / E 6.263771° - alt. 1430m - km 5.55

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2019 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

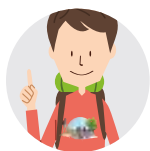


Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE

du *visor* randonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

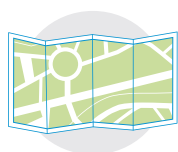
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



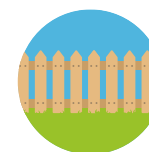
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



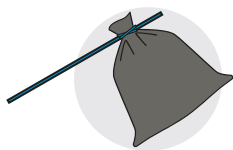
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.